

Procès Verbal de la réunion du 19 juillet 2010

Le neuf juillet deux mille dix, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **dix neuf juillet deux mille dix**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg - Dévolution des travaux
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Mélusin – Production et revente d'énergie
- Salle du Moulin – utilisation et règlement
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille dix, le dix neuf juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. DELAVAUULT Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absent excusé : MM. CLÉMENT Alain,

Absents représentés : MM. PIN Stéphane, ROUSSEAU Daniel

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Madame Annabelle BOUTIN a été élue **Secrétaire**.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Décision Modificative budgétaire

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

N°2010 - 93 – Sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg

Résultats des consultations et analyse des offres

Monsieur Jérôme MÈMETEAU présente au Conseil Municipal le compte rendu des résultats de la consultation réalisée auprès d'entreprises dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg.

Il rappelle l'estimatif du Maître d'œuvre Groupe Etude NICOLET de NIORT :

LOT	ESTIMATION T.T.C TRANCHE FERME	ESTIMATION T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 1	ESTIMATION T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 2	ESTIMATION T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 3	ESTIMATION T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 4	TOTAL T.T.C TRANCHE FERME + TRANCHES CONDITIONNELLES
LOT 1 VRD	255 169.47 €	158 653.89 €	165 535.01 €	87 108.87 €	102 551.98 €	769 019.21 €
LOT 2 ECLAIRAGE PUBLIC	26 317.98 €				21 085.48 €	47 403.46 €
LOT 3 ESPACES VERTS	16 211.18 €	2 123.80 €	3 416.67 €	1 062.05 €	4 126.20 €	26 939.90 €
TOTAL DES TRAVAUX	297 698.63 €	160 777.69 €	168 951.68 €	88 170.92 €	127 763.66 €	843 362.57 €

Résultats à l'issue de la première consultation

Lot 1 - VRD

Estimation Groupe Etude NICOLET		769 019.21 € Tranche ferme + tranches conditionnelles			
Entreprises	Valeur technique note / 100	Offre TTC		Total	Classement
		Tranche ferme + Tranches conditionnelles	note / 100		
CTPA	98	780 067.21 €	100.00	98.80	1
BELLIN	98	994 954.89 €	78.40	90.16	2

Lot 2 – Eclairage public

Estimation Groupe Etude NICOLET		47 403.46 € Tranche ferme + tranches conditionnelles			
Entreprises	Valeur technique note / 100	Offre TTC		Total	Classement
		Tranche ferme + Tranche conditionnelle 4	note / 100		
MORIN	65	56 928.11 €	72.31	67.92	5
ANCELIN	98	41 162.14 €	100.00	98.80	1
ETDE	98	53 432.49 €	77.04	89.61	4
CEGELEC	98	49 664.50 €	82.88	91.95	3
SPIE	98	48 513.01 €	84.85	92.74	2

Lot 3 – Espaces verts

Estimation Groupe Etude NICOLET		26 939.90 € Tranche ferme + tranches conditionnelles			
Entreprises	Valeur technique note / 100	Offre TTC		Total	Classement
		Tranche ferme + Tranches conditionnelles	note / 100		
MTE 16	65	23 335.46 €	97.13	77.85	4
JARDIN SERVICE	98	27 761.56 €	81.64	91.46	3
SVJ PAYSAGE	98	22 665.87 €	100.00	98.80	1
CHAMBEAU	98	24 089.33 €	94.09	96.44	2

Analyse des offres par la commission d'appels d'offres

LOT	TRANCHE FERME TTC	TRANCHE CONDITIONNELLE 1	TRANCHE CONDITIONNELLE 2	TRANCHE CONDITIONNELLE 3	TRANCHE CONDITIONNELLE 4	TOTAL T.T.C TRANCHE FERME + TRANCHES CONDITIONNELLES
LOT 1 VRD CTPA	268 235.21 €	155 510.89 €	165 159.47 €	88 250.03 €	102 911.61 €	780 067.21 €
LOT 2 ECLAIRAGE PUBLIC ANCELIN	22 838.70 €				18 323.44 €	41 162.14 €
LOT 3 ESPACES VERTS SVJ PAYSAGE	13 944.52 €	1 871.08 €	3 417.15 €	1 163.71 €	2 269.41 €	22 665.87 €
TOTAL DES TRAVAUX	305 018.43 €	157 381.97 €	168 576.62 €	89 413.74 €	123 504.46 €	843 895.22 €

En retenant les entreprises qui arrivent en tête, le montant global Tranche Ferme + Tranches Conditionnelles est supérieur de 532.65 € TTC par rapport à l'estimatif du bureau d'étude.

Dans le même temps, il est constaté un dépassement de 7 319.80 € TTC sur la seule tranche ferme.

Afin d'essayer d'entrer dans l'enveloppe estimative de la tranche ferme, la commission d'appels d'offres a décidé une négociation avec l'ensemble des entreprises.

Résultats à l'issue de la négociation

Lot 1 - VRD

Estimation Groupe Etude NICOLET		769 019.21 € Tranche ferme + tranches conditionnelles			
Entreprises	Valeur technique note / 100	Offre TTC		Total	Classement
		Tranche ferme + Tranches conditionnelles	note / 100		
CTPA	98	777 160.93 €	95.68	97.07	2
BELLIN	98	743 591.58 €	100.00	98.80	1

Lot 2 – Eclairage public

Estimation Groupe Etude NICOLET		47 403.46 € Tranche ferme + tranches conditionnelles			
Entreprises	Valeur technique note / 100	Offre TTC		Total	Classement
		Tranche ferme + Tranche conditionnelle 4	note / 100		
MORIN	65	56 928.11 €	70.07	67.03	5
ANCELIN	98	39 890.78 €	100.00	98.80	1
ETDE	98	48 768.10 €	81.80	91.52	4
CEGELEC	98	47 014.46 €	84.85	92.74	2
SPIE	98	47 542.75 €	83.91	92.36	3

Lot 3 – Espaces verts

Estimation Groupe Etude NICOLET		26 939.90 € Tranche ferme + tranches conditionnelles			
Entreprises	Valeur technique note / 100	Offre TTC		Total	Classement
		Tranche ferme + Tranches conditionnelles	note / 100		
MTE 16	65	23 114.00 €	94.54	76.81	4
JARDIN SERVICE	98	26 382.40 €	82.82	91.93	3
SVJ PAYSAGE	98	22 099.22 €	98.88	98.35	2
CHAMBEAU	98	21 851.03 €	100.00	98.80	1

Analyse des offres par la commission d'appels d'offres

proposition 1

LOT	MONTANT T.T.C TRANCHE FERME	MONTANT T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 1	MONTANT T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 2	MONTANT T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 3	MONTANT T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 4	TOTAL T.T.C TRANCHE FERME + TRANCHES CONDITIONNELLES
LOT 1 VRD - BELLIN	259 949.37 €	158 602.96 €	153 296.26 €	72 648.76 €	99 094.23 €	743 591.58 €
LOT 2 ECLAIRAGE PUBLIC - ANCELIN	22 151.83 €				17 738.95 €	39 890.78 €
LOT 3 ESPACES VERTS - CHAMBEAU	13 743.65 €	1 909.53 €	2 984.80 €	1 081.18 €	2 131.87 €	21 851.03 €
TOTAL DES TRAVAUX	295 844.85 €	160 512.49 €	156 281.06 €	73 729.94 €	118 965.05 €	805 333.39 €

En retenant les entreprises qui arrivent en tête, le montant global Tranche Ferme + Tranches Conditionnelles est inférieur de 38 029.18 € TTC par rapport à l'estimatif du bureau d'étude.

proposition 2

La commission d'appels d'offres tient à faire remarquer que l'entreprise BELLIN a baissé son offre de plus de 25% entre les deux consultations sans que le cahier des charges ait été modifié. Elle émet un avis défavorable sur cette pratique qui tend à faire penser que le travail pourrait être bâclé ou sujet à des avenants au marché multiples. En tout état de cause, cette pratique déstabilise la perception de la réelle valeur des choses.

En retenant l'entreprise CTPA au lieu de l'entreprise BELLIN, l'offre devient la suivante :

LOT	MONTANT T.T.C TRANCHE FERME	MONTANT T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 1	MONTANT T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 2	MONTANT T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 3	MONTANT T.T.C TRANCHE CONDITIONNELLE 4	TOTAL T.T.C TRANCHE FERME + TRANCHES CONDITIONNELLES
LOT 1 VRD - CTPA	267 206.65 €	154 924.85 €	164 561.47 €	87 915.15 €	102 552.81 €	777 160.93 €
LOT 2 ECLAIRAGE PUBLIC - ANCELIN	22 151.83 €				17 738.95 €	39 890.78 €
LOT 3 ESPACES VERTS - CHAMBEAU	13 743.65 €	1 909.53 €	2 984.80 €	1 081.18 €	2 131.87 €	21 851.03 €
TOTAL DES TRAVAUX	303 102.13 €	156 834.38 €	167 546.27 €	88 996.33 €	122 423.63 €	838 902.74 €

Madame Estelle ROY, Messieurs DELAVault Alain et ROUSSEAU Christian font remarquer l'importance financière de ce projet de sécurisation alors qu'il était initialement prévu pour un montant global de 500 000 € HT.

N°2010 - 94 – Sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg

Dévolution des travaux

Le Conseil Municipal :

- après avoir pris connaissance des différentes offres des consultations réalisées pour les travaux d'aménagement et de sécurisation des accès routiers et piétons du Bourg,
- après avoir pris connaissance du rapport d'analyse du Maître d'œuvre Groupe Etude NICOLET et du rapport de la commission d'appels d'offres,
- après étude et débat,

☞ prend les décisions suivantes concernant la tranche ferme et les tranches conditionnelles :

Lot 1 - VRD

Entreprises proposées	Tranche ferme TTC Rue Pictave	Tranche conditionnelle 1 TTC Place St Jean Baptiste	Tranche conditionnelle 2 TTC Rue du Vieux Château	Tranche conditionnelle 3 TTC Rue Saint Nicolas	Tranche conditionnelle 4 TTC Rue Mélusine	Total tranche ferme + tranches conditionnelles TTC	Détail des votes
CTPA	267 206.65 €	154 924.85 €	164 561.47 €	87 915.15 €	102 552.81 €	777 160.93 €	7 voix pour
BELLIN	259 949.37 €	158 602.96 €	153 296.26 €	72 648.76 €	99 094.23 €	743 591.58 €	4 voix pour
							1 abstention

L'entreprise CTPA de CHAURAY (79) est retenue pour la tranche ferme et les tranches conditionnelles de 1 à 4 - montant global de 777 160.93 € TTC (649 800.10 € HT).

Lot 2 – Eclairage public

Entreprises proposées	Tranche ferme TTC Rue Pictave	Tranche conditionnelle 1 TTC Place St Jean Baptiste	Tranche conditionnelle 2 TTC Rue du Vieux Château	Tranche conditionnelle 3 TTC Rue Saint Nicolas	Tranche conditionnelle 4 TTC Rue Mélusine	Total tranche ferme + tranches conditionnelles TTC	Détail des votes
ANCELIN	22 151.83 €				17 738.95 €	39 890.78 €	unanimité

L'entreprise ANCELIN de VIVONNE (86) est retenue pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 4 - montant global de 39 890.78 € TTC (33 353.49 € HT).

Lot 3 – Espaces verts

Entreprises proposées	Tranche ferme TTC Rue Pictave	Tranche conditionnelle 1 TTC Place St Jean Baptiste	Tranche conditionnelle 2 TTC Rue du Vieux Château	Tranche conditionnelle 3 TTC Rue Saint Nicolas	Tranche conditionnelle 4 TTC Rue Mélusine	Total tranche ferme + tranches conditionnelles TTC	Détail des votes
CHAMBEAU	13 743.65 €	1 909.53 €	2 984.80 €	1 081.18 €	2 131.87 €	21 851.03 €	unanimité

L'entreprise Pépinières CHAMBEAU de SAVIGNE (86) est retenue pour la tranche ferme et les tranches conditionnelles 1 à 4 - montant global de 21 851.03 € TTC (18 270.09 € HT).

☞ prend les décisions suivantes concernant les options :

	Désignation des lieux	Options retenues		Rattachement à une Tranche Conditionnelle	Montant VRD TTC
		choix	vote		Ets CTPA
Option 1	cit� des Hautes Vignes	oui	9p 2c 1a	TC 3	14 746.33
Option 2	cit� du Moulin	oui	12p	TC 3	1 557.01
Option 3	stade	non	unanimit�		
Option 4	cit� de la Vigne - stade	non	unanimit�		
Option 5	rue de G�tine	oui	10p 2a	TC 2	3 932.69
Option 6	Voie communale de la Gaud	non	unanimit�		
Option 7	impasse des �coliers	non	unanimit�		
Option 8	parking du haut de la rue Saint Jean Baptiste	non	unanimit�		
Option 9	r�seau Eau Pluviale rue du Poirier Chilet	oui	9p 3a	TC 3 ou 4	11 137.39
Total options					31 373.42

Les options 1 (cit  des Hautes Vignes), 2 (cit  du Moulin), 5 (rue de G tine), et 9 (r seau Eau Pluviale rue du Poirier Chilet) sont retenues et rattach es aux tranches conditionnelles suivant le tableau ci-dessus, pour des travaux de VRD attribu s   l'entreprise CTPA de CHAURAY (79) – montant global de 31 373.42   TTC (26 231.96   HT).

☞ prend acte du montant global des travaux ainsi retenus :

Entreprises	Total tranche ferme + tranches conditionnelles TTC	Options 1 2 5 9 TTC	Montant global TTC
Lot 1 - VRD	777 160.93 �	31 373.42 �	808 534.35 �
Lot 2 - Eclairage Public	39 890.78 �		39 890.78 �
Lot 3 - Espaces verts	21 851.03 �		21 851.03 �
		Total g�n�ral	870 276.16 �

☞ autorise le Maire   signer toutes les pi ces n cessaires   la passation des march s de travaux avec les diff rentes entreprises.

N 2010 - 95 – Syndicat de la Vonne

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur le Pr fet va proc der   la dissolution du Syndicat de la Vonne.

Les communes de VIVONNE et de MARIGNY CHEMEREAU qui faisaient partie du syndicat, reprennent leurs comp tences respectives.

Concernant le dossier en cours du seuil sur la Vonne, une consultation de ma trise d' uvre est en cours pour r aliser l' tude des travaux.

N°2010 - 96 – Communauté de Communes du Pays Mélusin

Nouvelle compétence en matière de production et de vente d'énergie

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16,

Vu l'arrêté du préfet de la Vienne du 3 décembre 1993 autorisant la création de la Communauté de communes du Pays Mélusin,

Vu les arrêtés du préfet de la Vienne du 29 août 2000, du 13 février 2001, du 23 septembre 2002, du 12 janvier 2006, du 20 octobre 2006, du 21 novembre 2007, du 31 décembre 2008 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Mélusin,

Vu la délibération du 30 juin 2010 du conseil de la Communauté de communes du Pays Mélusin,

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du 30 juin 2010 du conseil de la Communauté de Communes du Pays Mélusin proposant une modification de ses compétences.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer, par une délibération, sur la modification des compétences de la Communauté de Communes du Pays Mélusin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix (10 voix pour, 2 abstentions), décide :

- d'approuver la modification des compétences (article 2) de la Communauté de Communes du Pays Mélusin en ajoutant au « I – COMPETENCES OBLIGATOIRES : 2/ En matière de développement économique : aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire » le texte suivant :

« Construction, entretien et exploitation d'équipements de production d'électricité ou d'énergie par bioénergie sur les parcelles et bâtiments propriété de la communauté de communes ou mis à disposition, et revente de l'énergie produite. »

- de solliciter Monsieur le Préfet de la Vienne, pour qu'à la vue de cette délibération et des délibérations des communes membres constituant la majorité qualifiée, il prenne un arrêté modificatif des compétences de la Communauté de Communes du Pays Mélusin.

N°2010 - 97 – Salle du Moulin

Une réflexion sera menée concernant le règlement d'utilisation de la salle du Moulin pour laquelle il avait été souhaité un accès libre entre le 15 mars et le 15 octobre.

Dans cette configuration, le stockage du matériel par plusieurs associations pose problème.

N°2010 - 98 – Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n°1 suivante :

Budget Commune

☞ une **augmentation de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
<u>Dépenses de fonctionnement</u> <ul style="list-style-type: none">cotisations aux organismes sociaux	6458	17 900 €
Total		17 900 €

☞ une **augmentation de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
<u>Recettes de fonctionnement</u> <ul style="list-style-type: none">Remboursement sur charges de prévoyance	6459	17 900 €
Total		17 900€

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 heures.